

CINQUIEME FORUM SUR LA GOUVERNANCE EN AFRIQUE
23 – 25 mai 2002
Maputo, Mozambique

**L'EXPERIENCE DU MALI DANS LA LUTTE CONTRE LA
PAUVRETE ET LA GESTION DES CONFLITS**

Version finale

SOMMAIRE

<i>Abréviations</i>	<i>i</i>
<i>Résumé</i>	<i>ii</i>
<i>Introduction</i>	<i>iv</i>
<i>Chapitre I : Situation de la pauvreté au Mali</i>	
1.1 Concepts et définition de la pauvreté	
1.2 Manifestations de la pauvreté	
1.3 Mesures et analyses de la pauvreté	
1.4 Analyse spéciale de la pauvreté	
<i>Chapitre II : Prévention et gestion des conflits et construction de la paix</i>	
2.1 Les conflits fonciers	
a) conflits entre agriculteurs et éleveurs	
b) conflits entre agriculteurs et agriculteurs	
2.2 Les conflits confessionnels ou religieux	
2.3 les conflits à caractère socio-politique et économique	
2.3.1 Le conflit du Nord et ses origines	
2.3.2 Les principales dispositions du Pacte national	
2.3.3 Les mécanismes de règlement du conflit Nord et rôles des acteurs	
a) rôle de la société civile	
b) Initiatives et missions gouvernementales	
c) Initiatives des Mouvements	
d) L'appui des partenaires	
2.4 Consolidation/construction de la paix	
2.4.1 Expérience des CTA	
2.4.2 Expérience des communes	
<i>Difficultés rencontrées</i>	
<i>Conclusion et leçons apprises</i>	
<i>Annexe : Liste de quelques idées de projets</i>	
<i>Bibliographie</i>	

ABREVIATIONS ET SIGLES

ADIN :	Autorité pour le développement intégré du Nord
ACORD :	Association de Coopération et de Recherche pour le Développement
ANICT :	Agence National d'investissement des Collectivités Territoriales
APDF :	Association pour la Protection des Droits des Femmes
ART :	Assemblée Régionale de Tombouctou
ARLA :	Armée Révolutionnaire de Libération de l'Azaouad
ALPHALOG :	Association Libre Pour la Promotion de l'Habitat et de Logement
APIDC :	Association pour la Promotion des Initiatives en Développement Communautaire
PACR-T :	Projet d'Appui aux Communes Rurales de Tombouctou
PACAD :	Projet d'Appui à la Coordination des Actions de Développement
PACR-M :	Projet d'Appui aux Communes Rurales de Mopti
PAIB :	Projet d'Appui aux Initiatives de Base
PAD :	Projet d'Appui à la Décentralisation
PDC :	Plan de Développement Communal
PDESC :	Plan de Développement Economique Social et Culturel
PDI :	Programme de Développement Institutionnel
CDI :	Commissariat au Développement Institutionnel
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
FENU :	Fonds d'Équipement des Nations Unies
SNLP :	Stratégie Nationale de Lutte Contre la Pauvreté
VMI :	Vision Mondiale Internationale
CCC :	Centre des Conseils Communaux
PARCAD :	Projet d'Appui au Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation
MDRI :	Mission de Décentralisation et des Reformes Institutionnelles
FPLA :	Front Populaire de Libération de l'Azaouad
OMA.ES :	Œuvre Malienne pour l'Enfance au Sahel
MPA :	Mouvement Populaire de l'Azaouad
DNCT :	Direction Nationale des Collectivités Territoriales
CAR -Nord :	Consolidation des Acquis de la Réinsertion au Nord
PADL :	Projet d'Appui au Développement Local
FIAA :	Front Islamique Arabe de l'Azaouad
UNHCR :	Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
PDL :	Plan de Développement Local
CTA :	Collèges Transitoires d'Arrondissement
OP :	Organisation Paysanne
PAGVT :	Projet de Gestion Villageoise des Terroirs
BM :	Banque Mondiale
NEF :	Near East Fondation
EMP :	Enquête Malienne sur la Pauvreté
PCASED :	Programme de Coordination et d'Assistance à la Sécurité et au Développement
MPGK :	Mouvement Patriotique Ganda Koy

RESUME

Le document présente l'expérience malienne dans la lutte contre la pauvreté et la gestion/prévention des conflits.

Il existe une forte corrélation entre la pauvreté et les conflits quelle que soit leur nature.

En effet, les conflits sont le plus souvent une résultante de l'extrême pauvreté des populations d'un pays.

Dans le cas du Mali, l'extrême pauvreté des populations notamment celle des régions du nord a eu pour conséquence, la rébellion armée au Nord et le soulèvement populaire sur base des revendications sociales dans le sud du pays.

Ces événements ont mis en exergue la mauvaise gouvernance des première et deuxième républiques caractérisées l'une, par une gestion collectiviste et un encadrement militaire politique du pays et la seconde par l'incompétence des institutions administratives et judiciaires et un développement important de la corruption à différents niveaux.

Le diagnostic de la pauvreté qui suit traite essentiellement de la pauvreté des conditions de vie. En 1999 selon l'Observatoire du Développement Humain Durable l'incidence de la pauvreté est estimée à 64,2% de la population avec un seuil de pauvreté équivalent à 97.843 F/CFA.

Ainsi, la pauvreté touche 31% de la population urbaine contre 71% en milieu rural. D'une manière générale, les indicateurs ont un niveau peu satisfaisant. Ainsi, on relève une discrimination entre les régions, les cercles et les communes dans les dépenses pour les services sociaux de base.

L'offre des services qui est fonction de l'existence des infrastructures n'est pas positivement corrélée aux besoins réels des régions, cercles et communes (C.F. Tableau n°1).

Cette situation de pauvreté extrême qui a atteint sa phase cruciale en 1990 a généré des tensions sociales et engendré des soulèvements dont les plus importants sont certainement le conflit du nord et les événements du 26 mars 1991.

Beaucoup de gens pensent avec raison qu'il existe une forte relation de causes à effets entre la pauvreté et la naissance des conflits.

A cet effet, le conflit du nord Mali, tout comme les événements insurrectionnels de mars 1991 sont nés sur fonds de mauvaise gouvernance qui a plongé le pays dans le marasme économique sans précédent et créé des fissures sociales porteuses de conflit.

La prévention/gestion des conflits traite de l'expérience malienne de gestion du conflit du Nord et met en relief le rôle des différents acteurs ainsi que les mécanismes développés dans la gestion de ce conflit et dans la lutte contre la pauvreté.

L'expérience de la gestion du conflit du nord a mis en exergue l'importance de l'implication de la société civile tant dans le règlement des conflits que dans la mise en oeuvre des programmes de développement.

L'implication réelle de la société civile sous la III^e République dans les mécanismes de règlement du conflit du nord traduit éloquemment l'évolution des mentalités quant à la compréhension de ce problème en particulier et à la perception du développement en général.

Sur le plan institutionnel, la mise en oeuvre des CTA dans les 3 régions du nord a favorisé une meilleure participation de tous les acteurs du Développement.

C'est à partir de ces CTA que les populations ont commencé à participer effectivement à la lutte contre la pauvreté par une implication directe dans la planification du développement de leurs communes.

Les nouvelles communes mises en place en 1999 se sont largement inspirées de l'expérience des CTA pour l'élaboration de leur PDESC qui mettent l'accent sur la fourniture des services sociaux de base dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

INTRODUCTION

La présente étude se veut un document de base pour la contribution du Mali au Cinquième forum pour la gouvernance en Afrique prévue du 23 au 25 Mai 2002 à Maputo (Mozambique).

Partant de l'analyse de la situation de la pauvreté au Mali, l'étude se penche sur l'expérience de règlement du conflit du Nord- Mali et la construction de la paix en liaison avec la gouvernance notamment les mécanismes et instruments de consolidation de la paix dans une optique de lutte contre la pauvreté à travers entre autres la fourniture des services sociaux de base.

Elle est organisée autour de deux chapitres :

Le chapitre 1 – traite sommairement de la situation de la pauvreté au Mali en termes de manifestation de la pauvreté des conditions de vie, d'incidence, et de profondeur et de développement humain.

Le chapitre 2 – aborde la question de la gestion/prévention des conflits et plus particulièrement le conflit du Nord Mali qui a en partie contribué à accélérer la mise en œuvre de la décentralisation dans le pays.

I/ SITUATION DE LA PAUVRETE AU MALI :

1- CONCEPTS ET DEFINITIONS DE LA PAUVRETE

Phénomène multidimensionnel pour lequel il n'y a pas de consensus sur une définition ou concept unique, les mesures du phénomène dépendent fortement du concept adopté.

Les études antérieures réalisées au Mali sur le sujet ont révélé qu'il existe trois formes de pauvreté au Mali, il s'agit de :

- La pauvreté de conditions de vie définie comme une situation de manque dans les domaines relatifs à l'alimentation, l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, etc.
- La pauvreté monétaire ou de revenu qui exprime une insuffisance de ressources engendrant une consommation insuffisante ;
- La pauvreté de potentialité caractérisée par le manque de capital (accès à la terre, aux équipements, au crédit, à l'emploi, etc.)

Encadré 1: Quelques définitions de base de la pauvreté :

- Pauvreté humaine: manque de capacités humaines essentielles, comme de savoir lire et écrire et d'être correctement nourri
- Pauvreté monétaire: manque de revenu adéquat le plus faible ou de la capacité d'engager les dépenses correspondantes.
- Pauvreté extrême: indigence ou misère, par quoi l'on entend généralement l'incapacité de satisfaire les besoins alimentaires minimum.
- Pauvreté générale: niveau de pauvreté moins grave, généralement défini comme l'incapacité de satisfaire les besoins alimentaires et non alimentaires essentiels. La définition des besoins non alimentaires essentiels peut varier sensiblement d'un pays à l'autre.
- Pauvreté relative: pauvreté définie selon des normes qui peuvent varier d'un pays à l'autre ou dans le temps. Peut correspondre, par exemple, à un seuil de pauvreté fixé à la moitié du revenu moyen par habitant ce qui signifie que ce seuil peut augmenter en même temps que le revenu.. Ce terme est souvent utilisé comme équivalent approximatif de pauvreté générale.
- Pauvreté absolue: pauvreté définie par une norme fixe. Par exemple, le seuil international de pauvreté est fixé à un dollar par jour, ce qui permet de comparer l'étendue de la pauvreté entre différents pays. Un autre exemple en est un seuil de pauvreté dont la valeur réelle reste constant dans le temps, ce qui permet de mesurer les variations de la pauvreté dans un pays donné. Ce terme est souvent utilisé comme équivalent approximatif de pauvreté extrême.

NB: Voir page 16 Rapport PNUD sur la pauvreté -1998

Le diagnostic de la pauvreté qui suit, traite uniquement de la pauvreté des conditions de vie.

La pauvreté est devenue un phénomène généralisé au Mali : 64% et 35% de la population totale vivent respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté.

La pauvreté touche aussi bien le milieu rural que le milieu urbain en raison de la dégradation du marché du travail et des migrations. Elle se manifeste en termes d'absence de capacités dans les domaines majeures du bien-être : analphabétisme, malnutrition, longévité réduite ; mauvaise santé, habitat insalubre, participation réduite à la vie économique et sociale. Les trois facteurs de risque les plus cités par les populations en général portent sur l'alimentation, la maladie et l'absence de travail.

1.1./ Manifestations de la pauvreté au Mali :

La population du pays est en 1997, de 9,191 millions de personnes dont 51% de femmes. Cette population est caractérisée par sa jeunesse et son taux de croissance annuel (3,4%). La majorité de cette population (72%) vit en milieu rural et dépend de l'agriculture.

Les niveaux des indicateurs sociaux fournis par l'Enquête Malienne d'Évaluation de la pauvreté et le Recensement Général de la Population dans six domaines en 1998 (éducation santé, activité économique, eau potable, alimentation/nutrition et logement) permettent d'apprécier les manifestations de la pauvreté au sein de la population. De manière générale les indicateurs ont un niveau peu satisfaisant.

Le niveau d'éducation de la population est très faible. Un peu plus d'un tiers (1/3) soit 36,8% seulement des enfants d'âge scolaire fréquentent une école. De même, moins d'un adulte sur cinq (16,3%) est alphabétisé.

Dans le domaine de la santé, le taux de morbidité est élevé dans le pays en raison de la forte prévalence du paludisme, des infections respiratoires et des maladies diarrhéiques, aggravées par le VIH sida. La morbidité due à ces trois maladies a représenté 67,4% en 1997. D'autre part, la mortalité au jeune âge demeure élevée avec un taux de mortalité infantile et maternelle, estimé en 1998 respectivement à 111‰ et 577 pour 100 000 naissances vivantes.

En outre 57,4% des naissances des cinq dernières années sont survenues à domicile.

Près de la moitié de la population (48% en 1999) n'a pas accès à l'eau potable et seule une minorité de 8% des ménages a accès à des infrastructures adéquates d'évacuation des excréta.

L'eau potable (robinet et puits) reste encore une ressource rare, notamment dans le septentrion du pays.

En ce qui concerne l'alimentation et la nutrition, la situation est caractérisée par les taux de malnutrition très élevés chez les enfants de moins de 3 ans. En 2001, 48,9% des enfants accusent un retard de croissance ; 39,7% souffrent d'insuffisance pondérale et 19% sont émaciés ; beaucoup de localités du pays ne sont pas autosuffisantes en céréales. Cette situation est liée au problème d'enclavement et expose les populations à une insécurité alimentaire.

Ces indicateurs dénotent l'ampleur de la pauvreté de conditions de vie dont les principales causes sont de trois ordres :

- l'insuffisance des infrastructures essentielles de base, particulièrement dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'accès à l'eau potable ;
- la pauvreté touche beaucoup plus les femmes que les hommes ;
- enfin, la pauvreté des localités s'explique à la fois par le non fonctionnement des infrastructures socio-économiques que par leur inexistence.

En ce qui concerne l'emploi, on note que l'activité économique est dominée par le secteur primaire qui emploie plus de 80% de la population active. Dans l'ensemble, 7,7% des actifs sont touchés par le chômage. Ce phénomène essentiellement urbain touche 14,6% d'actifs en milieu urbain et 5,3% en milieu rurale.

Malgré un taux de chômage relativement faible dans l'ensemble, on note que le sous emploi touche une proportion non négligeable d'actifs, occupés notamment en milieu rural où il est estimé à 26,4 contre 17,6% en milieu urbain. La proportion d'emplois réguliers soit 9,2% reste faible.

1.2. LES MESURES ET ANALYSES DE LA PAUVRETE AU MALI :

Les mesures de pauvreté ont été faites sur la base d'un indice de pauvreté calculé pour chaque localité en admettant que la pauvreté peut être appréciée à travers l'offre de services sociaux de base (santé, éducation, eau potable etc.) aux communautés.

Cet indice varie de 0 point pour la localité la plus pauvre à 20 points pour la localité la moins pauvre.

Ainsi, dans le cas du Mali, le tableau ci-après présente l'incidence et la profondeur de la pauvreté par région et par milieu en 1998.

Milieu/région	Incidence pauvreté		Total	Profondeur de la pauvreté (%)
	Très Pauvre (%)	Pauvre (%)		
Ensemble	21,0	42,8	63,8	42,3
Urbain	1,6	28,5	30,9	22,3
Rural	27,9	48,0	75,9	45,8
Kayes	24,7	37,7	62,4	43,9
Koulikoro	18,5	41,0	59,8	42,0

Sikasso	13,9	51,9	65,8	37,2
Ségou	25,9	42,3	68,2	45,2
Mopti	38,1	38,1	76,2	53,1
Tombouctou	26,4	50,4	76,8	47,4
Gao	11,1	67,6	78,7	36,7
Kidal	3,6	89,2	92,8	32,7
District Bamako	0,2	28,4	28,6	14,8

Source : DNSI et document du Cadre Stratégique de Lutte Contre la Pauvreté (Page 21)

La pauvreté touche aujourd'hui près des 2/3 (64,2 %) de la population totale, (soit 6,7 millions de personnes dont près d'un tiers vit dans l'extrême pauvreté.) L'incidence de la pauvreté à l'échelle nationale était évaluée à 68,8% de la population en 1994, à 76,6% en 1998, contre 41% en 1999.

Pour comprendre la situation de la pauvreté au Mali, il y a lieu donc d'introduire la notion de seuil de pauvreté. C'est l'instrument universellement utilisé pour classer un individu comme monétairement pauvre. Le seuil de pauvreté ou encore ligne de pauvreté, mesure la pauvreté par la consommation. Il s'agit du niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister.

En ce qui concerne la profondeur de la pauvreté qui mesure ici les efforts d'investissement à faire pour que les localités pauvres obtiennent un indice égal au seuil de pauvreté de 10 points, elle est évaluée à 42,3%.

Encadré 2 : Quelques définitions de : Incidence, profondeur, indice de développement humain seuil de pauvreté.

- Incidence de pauvreté: l'incidence de la pauvreté ou encore indice numérique de la pauvreté ou encore taux de pauvreté d'une région ou d'un pays est la proportion de personnes ou de ménages pauvres dans l'ensemble de la population de la région ou du pays. C'est à dire le pourcentage d'individus ayant un revenu annuel moyen inférieur au montant du seuil de pauvreté.
- Profondeur de pauvreté: la profondeur de la pauvreté ou écart ou intensité ou encore acuité de la pauvreté est l'indice volumétrique de la pauvreté exprimée en pourcentage du seuil de pauvreté. Il mesure le transfert de ressources qu'il faudrait opérer pour porter le revenu de tout individu ou ménage pauvre exactement au niveau du seuil de pauvreté, faisant par là même disparaître la pauvreté.
- Seuil de pauvreté: le seuil de pauvreté ou encore ligne de pauvreté mesure la pauvreté par la consommation. Il s'agit du niveau minimum de consommation nécessaire pour permettre à un individu d'une société donnée de subsister.
- Indicateur de développement humain: L'indice de développement humain (I D H) est un indicateur composite qui mesure le niveau des potentialités humaines élémentaires sous trois angles cruciaux :

- le niveau d'éducation: mesuré par un indicateur combinant pour 2/3 le taux d'alphabétisation des adultes et pour le 1/3 restant le taux de scolarisation (tous niveaux d'enseignement confondus)
- le niveau de revenu ou encore niveau de vie: mesuré par le Produit Intérieur Brut Réel par Habitant exprimé en Parité de Pouvoir d'Achat(PPA).

N.B : Voir Page 77 et suivantes du Rapport National sur le Développement Humain Durable, 2000- PNUD/ODHD/Banque Mondiale/MDSSPA

Au Mali, le seuil de pauvreté se fonde sur, d'une part, la norme de l'OMS qui fixe à 2450 kilocalories le besoin énergétique journalier d'un individu d'âge adulte bien portant et d'autre part, la consommation en équivalent-riz (3500 kcal/kg) que peut lui apporter une telle quantité d'énergie.

Le seuil de pauvreté au Mali se présente donc de 1994 à 1999 ainsi :

1994 –	77 204 Fcfa
1996 -	102 971 Fcfa
1998 -	103 130 Fcfa
1999 -	97 843 Fcfa

En passant de 103 130 Fcfa en 1998 à 97 843 Fcfa en 1999, le seuil de pauvreté marque une baisse de 5,13%. (1).

En ce qu'il s'agit de l'indicateur de développement humain, il a connu sur 10 ans (1989-1999) une variation de 0,26 en 1989 à 0,34 en 1999, avec une tendance à la hausse à partir de 1995 (0,29). (2).

L'ampleur de la pauvreté varie selon le milieu de vie (urbain/rural) ; le secteur d'activité (secondaire, primaire, tertiaire), l'âge et le sexe. La population pauvre est nettement plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain. En 1998, selon l'EMEP, la population pauvre est implantée dans la proportion de 88% en milieu rural et l'incidence de pauvreté est de 75,8% en milieu rural contre 31% en milieu urbain. Près de 90% des emplois des pauvres relèvent du secteur primaire, l'âge du chef de ménage est aussi déterminant dans la pauvreté, les ménages dont les chefs sont âgés sont beaucoup plus touchés.

La population pauvre est à 71% en milieu rural et touche plus de femmes que d'hommes.

1.3 . ANALYSE SPATIALE DE LA PAUVRETE

L'incidence et la profondeur de la pauvreté varient selon les régions. En ce qui concerne l'incidence de la pauvreté, le district de Bamako enregistre l'incidence la plus faible (28,6%) alors que la plus élevée est enregistrée dans la région de Kidal (92,8%). S'agissant de la profondeur de la pauvreté, on note que la région de Mopti avec 53,1% a la profondeur la plus élevée tandis que le district de Bamako enregistre la profondeur la plus faible (14,8%).

(1) et (2) Source : « Aide, Endettement, Pauvreté »-Rapport National sur le Développement Humain Durable, 2000-MDSSPA/ODHD-PNUD-Banque Mondiale

2.1.1 La région de Kayes : a une proportion de 62,4% de sa population qui vit dans les localités situées en dessous du seuil de pauvreté. Le niveau d'éducation de la population y est faible en comparaison à la moyenne nationale. Le taux d'alphabétisation atteint 12,8% des adultes (le taux national est de 16,3%). Le taux net de scolarisation au primaire s'établit à 37,3% contre 36,8% pour la moyenne nationale.

La faiblesse du niveau d'éducation dans cette région est liée à une couverture géographique insuffisante en infrastructures éducationnelles conjuguée aux problèmes d'enclavement des localités ; 1/5 des localités sont dotées d'une école primaire et 28,9% d'un centre d'alphabétisation et près de la moitié des enfants d'âge scolaire (47,1%) est située à plus de 30 minutes d'une école primaire. L'état de santé de la population de Kayes est caractérisé par une mortalité aux jeunes âges légèrement plus élevée que le niveau moyen observé dans le pays.

2.1.2 La région de Koulikoro : La région de Koulikoro a l'incidence de pauvreté la plus faible après le district de Bamako, le niveau d'éducation de la population est tout autant faible qu'à Kayes : 63,7% des enfants sont scolarisés, l'état de santé est moins critique que dans les autres régions, à cause de la proximité des infrastructures sanitaires de Bamako.

2.1.3 La région de Sikasso : 65,8% de la population est pauvre et 1/5 vit dans l'extrême pauvreté. Le taux de scolarisation chez les enfants est plus élevé que la moyenne nationale et le taux d'alphabétisation avoisine la moyenne nationale. La région affiche le taux de mortalité infantile parmi les plus élevés. Malgré la disponibilité alimentaire reconnue pour cette région, le taux de malnutrition des enfants est peu différent de la moyenne nationale.

2.1.4 La région de Ségou : avec une incidence de pauvreté de 68,2%, plus des 2/3 de la population est pauvre. 46% des localités sont dotées d'un centre d'alphabétisation et un taux d'alphabétisation des adultes de 13,2%. Le taux de mortalité infantile y est élevé.

2.1.5 La région de Mopti : avec plus des 3/4 de la population vivant dans les localités situées en dessous du seuil de pauvreté, les pauvres et les très pauvres y sont représentés dans des proportions presque identiques. Cette région présente les indicateurs sociaux les plus bas du pays.

La mortalité infantile et juvénile est 1,3 fois supérieure à la moyenne nationale.

Le taux de chômage reste cependant le plus faible et le nombre de forages localisés dans la région est de 730 pour 2064 localités.

- 2.1.6 Les 3 régions du Nord-Mali : présentent les incidences de pauvreté les plus élevés. Dans la région de Kidal, 7,2% de la population sont non pauvres. A Tombouctou le taux de scolarisation est meilleur à ceux des deux autres régions. Cependant la mortalité aux jeunes âges est élevée.
- 2.1.7 Le District de Bamako : apparaît comme un îlot de prospérité par rapport aux autres régions. Le district présente la meilleure situation dans tous les autres secteurs.

Les obstacles à la réduction de la pauvreté sont de plusieurs types : persistance de calamités naturelles, spécificités socioculturelles, enclavement, difficultés d'accès aux services de base, problème de gouvernance et de gestion publique, absence d'opportunités économiques, faiblesse des mécanismes de protection sociale, insuffisance et instabilité de la croissance liée au contexte économique international (cours des principaux produits de base), le principal produit de base, qui pour le Mali reste être le coton dont la chute des prix en 2001a mis en exergue la vulnérabilité de l'économie malienne.

1.4. Stratégie de changement :

Le signe du changement est l'établissement d'un lien fort et durable entre la problématique de la pauvreté et la politique de croissance et de développement. Le Cadre Stratégique du Lutte contre la Pauvreté (CSLP) prend en charge au niveau opérationnel, la Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SLNP) au premier rang de ses priorités d'action. Le CSLP entend donc donner à cette stratégie un contenu concret et réel de plusieurs manières entre autres en :

- i) intégrant les actions de lutte contre la pauvreté dans le cadre macro-économique notamment en les exprimant dans les politiques de développement et dans le processus et la structure budgétaire,
- ii) développant des programmes spécifiques capables dans les court-moyen termes d'atteindre l'impact social et humain de la pauvreté.

Il résulte de l'analyse faite ci-dessus que la population vit dans une situation de pauvreté générale avec en 1990, une situation de pauvreté extrême marquée dans un contexte de revendications politiques et sociales nées d'une gestion non concertée des affaires publiques. C'est dans ce contexte qu'a éclaté le conflit du Nord-Mali (connu sous l'appellation « problème du Nord »)

II- PREVENTION, GESTION DES CONFLITS ET CONSTRUCTION DE LA PAIX

Définition/concept du conflit

Le Conflit est défini ici comme « une lutte au sujet des valeurs et droits à disposer de ressources rares ou du pouvoir » et conceptuellement comme « un élément négatif, contraire au bon fonctionnement efficace et progressiste d'une organisation, d'une institution ou d'une société »
Définition/concept tirés des documents de AGF-III contribution du Libéria, juin 1998, Bamako, Mali

La problématique de la prévention/gestion des conflits est depuis plusieurs années posée aux Etats africains. Les causes des conflits sont nombreuses et complexes, elles répondent aussi bien à des questions identitaires et hégémoniques qu'aux aspects socio-économiques, aux ambitions personnelles, à l'intolérance religieuse et au manque de dialogue. La classification des conflits donne les types suivants :

2.1. Les conflits fonciers :

Les conflits fonciers qui peuvent être classés en deux catégories (conflits agriculteurs/éleveurs et agriculteurs/agriculteurs) sont connus dans notre pays depuis l'ère coloniale. Ces conflits comme il apparaît ci-dessous, ont été gérés selon des approches différentes par l'Administration coloniale et le Mali indépendant.

a) Conflits entre agriculteurs et éleveurs :

Ces conflits sont nombreux et plus fréquents dans les zones où les ressources disponibles (cultures et/ou pâturages) sont faibles par rapport à la demande.

A titre d'exemple, on peut mentionner les conflits cycliques entre peuls et dogons dans le Mondoro (cercle de Douentza, région de Mopti)

Le régime colonial, jouissant d'une forte autorité a défini des conditions ou principes d'exploitation ayant permis une gestion rigoureuse des aires de culture et de pâturages tout en limitant la fréquence des conflits.

Cette fréquence a subitement augmenté après l'indépendance d'une part, avec la diminution des terres cultivables consécutive aux différentes sécheresses et d'autre part, la tentative des autorités du nouvel Etat de trouver des solutions judiciaires qui, le plus souvent ne font pas appel d'abord au consensus des parties en conflits. Par conséquent, il n'est pas rare de voir les affaires jugées contestées et remises en cause par la partie perdante qui profite du moindre changement d'autorité pour remettre l'affaire devant le nouveau juge.

b) Conflits entre agriculteurs et agriculteurs :

Les différentes sécheresses et l'appauvrissement des sols ont entraîné une réduction significative des terres viables, sources de conflits entre agriculteurs et agriculteurs qui se battent pour le contrôle des zones offrant des conditions plus favorables à la production.

A titre d'exemple, on peut citer les conflits entre factions touarègues de la Commune de Ber (cercle de Tombouctou, région de Tombouctou) et les groupes Songhoï de la Commune de Banikane (cercle de Rharous, région de Tombouctou) à propos de l'exploitation de la mare de Goungoumbéri.

Une autre source de conflit demeure incontestablement l'attitude ambiguë de l'Etat qui reconnaît au tant le droit positif que le droit coutumier en matière de gestion du foncier, rendant difficile l'accès à la terre aux nombreux demandeurs dans le besoin et compliqué la tâche à l'Etat quand il s'agit d'opérer des aménagement importants.

Il existe par ailleurs des conflits fonciers dus à la gestion des héritages et à la mise en œuvre des contrats d'exploitation des terres après les aménagements financés par les projets de développement dans les zones dans lesquelles des communautés ou des familles exercent un droit coutumier sur les terres. La fin du projet pose toujours le problème du déguerpissement de locataires des parcelles d'exploitation.

La réforme agraire entreprise par la 1^{ère} République dans l'euphorie de l'option socialiste prise par l'État dans sa volonté de mieux redistribuer les ressources naturelles existantes, a rencontré une forte opposition des autorités traditionnelles qui géraient les terres.

Ce problème a été particulièrement ressenti dans les régions du nord où toutes les communautés avaient une structure sociale fortement hiérarchisée avec une forte emprise des féodalités sur les terres pratiquant le métayage comme mode de production au détriment de ceux qui n'ont d'autre choix que de monnayer leur force de travail.

2. 2. Conflits confessionnels ou religieux

Bien qu'il existe des groupes intégristes musulmans depuis les années 50, les conflits religieux d'une ampleur grave sont rares au Mali. Toutefois, il convient de souligner quelques affrontements à caractère religieux ayant conduit l'État à opérer quelques arrestations dans les milieux " *Wahabit* " des années 74 et 75 et à neutraliser un groupe fanatique dit "les pieds nus" dont le comportement et agissements ont débouché sur l'assassinat du juge de Djioila (région de Koulikoro) en 1998 à la suite de l'arrestation de certains éléments du groupe.

Il faut saluer l'attitude de l'Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI) et du Haut Conseil Islamique (HCI) qui viennent d'appeler à l'organisation d'élections présidentielles apaisées, malgré l'appel de certaines associations islamiques en faveur de certains candidats.

Il est heureux de constater qu'il n'y a pas de grands problèmes entre différentes confessions religieuses au Mali, en particulier entre les deux importantes (musulmans estimés à plus 90% et chrétiens) en dehors de la manifestation des populations à Menaka contre Vision Mondiale Internationale (VMI) en Avril 1998, accusée de prosélytisme et la forte opposition des populations de Kidal au projet de construction d'une église dans la ville.

3. Conflits à caractère Socio-politique et économique :

La situation politique au Mali a été caractérisée par l'alternance de régimes constitutionnels séparés par des périodes de transition. Il s'agit de la première République au régime monopartite avec option socialiste (1960-1968) suivi d'une période de transition (1968-1979) durant laquelle un Comité militaire a dirigé le pays dans des conditions singulièrement désastreuses avant de faire adopter par référendum, une constitution légitimant un régime à parti unique (1979-1991). Au cours de cette période la situation économique, sociale et politique du pays s'est détériorée ouvrant la voie à la naissance de mouvements contestataires dont les principaux réclamaient le changement et l'instauration du multipartisme intégral, ainsi que l'amélioration des conditions de vie des maliens. Il s'agit entre autres :

- du mouvement des associations démocratiques
- de la rébellion armée
- du mouvement étudiant
- de la centrale syndicale des travailleurs
- du Barreau Malien

Le refus du régime UDPM d'aller vers une ouverture démocratique a exacerbé les tensions sociales et amené la crise à un point de non retour. Face à cette aggravation de la situation, l'armée s'est rangée du côté du peuple pour mettre fin au régime autoritaire et de répression et proclamer l'ouverture démocratique et le multipartisme intégral en convoquant une conférence nationale en juillet/août 1991, chargée de réconcilier le Peuple, de rédiger une constitution et d'organiser rapidement des élections libres, transparentes et démocratiques. Pendant les quinze mois que dure la transition, le groupe d'officiers a géré le pays avec l'ensemble des acteurs y compris les Étudiants et les mouvements rebelles qui siégeaient dans l'instance dirigeante du pays, le Comité de Transition pour le Salut du Peuple (CTSP).

Le 8 juin 1992 un président démocratiquement élu a été investi commençant ainsi une nouvelle ère de liberté pour le pays qui n'a que trop souffert de la mauvaise gouvernance et de la gestion non démocratique de ceux qui prétendaient être ses « sauveurs » le 19 novembre 1968.

Sous son premier mandat le nouveau Président élu, a hérité d'un pays presque en ruine en particulier au plan économique avec une forte demande sociale et de très grandes attentes sous tendues par des revendications catégorielles. Après la chute du régime autoritaire et la mise en place d'institutions démocratiques, les populations et les groupes socioprofessionnels n'ont pas donné aux nouvelles autorités le temps nécessaire pour remettre le pays « sur les rails » poussant ainsi deux Premiers Ministres, Chefs de gouvernement à la démission. Les députés de l'opposition ont aussi animé un véritable débat contradictoire allant jusqu'à introduire des motions de censure contre le gouvernement.

Les mouvements rebelles ont par ailleurs continué à déstabiliser les régions nord du pays mettant chaque fois en danger le processus de paix et la cohésion sociale dans cette partie du pays. A cela s'ajoute un phénomène de banditisme résiduel.

2.3 .1. Le conflit du Nord et ses origines:

La période d'instabilité qui s'est installée dans les régions du Nord-Mali (Gao, Tombouctou et Kidal) de juin 1990 à décembre 1995 a failli remettre en cause les fondements de l'Etat malien en menaçant dangereusement l'unité nationale. Il a fallu plusieurs étapes et l'intervention de plusieurs acteurs pour trouver une solution heureuse et définitive à cette douloureuse question.

On a longtemps pensé que les origines du Conflit du Nord étaient essentiellement économique et inhérentes au sous - développement des régions du Nord. Cependant, dans le cadre de la recherche d'une solution durable à la rébellion, les différents acteurs impliqués se sont rendus compte que les causes sont aussi d'ordre politique notamment en raison d'une gestion économique socialiste et à la militarisation du Nord sous la première République.

Sous la deuxième République, le régime à parti unique a installé des habitudes de corruption, d'injustice avec une forte centralisation de l'État en ne donnant aucune chance à l'expression des différences et bafouant les libertés élémentaires.

Les abus commis dans la gestion arbitraire des affaires sur fond de mauvaise gouvernance ont accentué la pauvreté des régions du Nord. Le régime de la deuxième République s'est contenté de s'appuyer sur les chefferies traditionnelles au mépris d'une jeunesse frappée de plein fouet par le chômage et la misère et poussée à la révolte.

Les sécheresses de 72 et 84 ont favorisé l'émigration de la presque totalité de la jeunesse Touarègue vers la Libye où l'ensemble des jeunes ont reçu une formation militaire et idéologique avant de déclencher les hostilités contre l'État malien en Juin 1990 à Ménaka.

Les acteurs principaux du règlement conflit dit du Nord-Mali sont l'Etat, les Mouvements en rébellion, la Société Civile, le Gouvernement Algérien comme médiateur, les personnes ressources et les partenaires au développement. Si en 1963 l'État a tenté de régler le problème par la voie militaire, le même problème reposé en 1990 a nécessité l'implication d'autres acteurs, communément appelés Médiateurs.

Au début, les acteurs dans la négociation sont en gros les parties belligérantes et les médiateurs extérieurs au pays ne donnant pas à la société civile une marge importante d'intervention dans le cadre du règlement du problème, en dehors de l'envoi en septembre 1990 des notables précurseurs chargés de nouer des contacts informels avec les rebelles au niveau de leurs bases.

Cependant, les positions de l'État pour des raisons objectives ont vite évolué de l'option militariste vers la recherche d'une solution par la voie négociée. Cette volonté s'est concrétisée par la rencontre de Janette (1990) et celle de Tamanrasset en Algérie où un premier accord a été signé les 5 et 6 janvier 1991 sous l'égide du médiateur algérien.

La chute du régime de la II^{ème} République et l'avènement du Comité de Transition pour le Salut du Peuple (C.T.S.P) va donner naissance à l'émergence de nouveaux acteurs et médiateurs constitués en plus de l'État et des Mouvements d'une société civile désormais mieux structurée bien que fragile. Cette société civile est intervenue sous la II^{ème} République dans les négociations informelles avec les éléments de la Rébellion armée.

La participation de la société civile au règlement de la question du Nord va consolider la ferme volonté de résoudre définitivement et par la voie la mieux appropriée, un conflit qui durait depuis la 1^{ère} République. Il est donc heureux de constater que le changement de régime politique a entraîné une révision totale de l'approche et de la compréhension que plusieurs maliens se faisaient de la gestion du conflit du Nord.

Déjà, à la formation du C.T.S.P., le pays a associé les Mouvements armés, leur donnant ainsi une représentation et la chance de participer à la Conférence Nationale qui a donné mandat au C.T.S.P. de régler le problème du Nord. Ainsi, le Pacte National, (Accord de paix) a été signé le 11 avril 1992 entre le Gouvernement de la République du Mali et les Mouvements armés à la suite de plusieurs rencontres.

2.3.2. Principales dispositions du Pacte National:

- Aspect Paix et Sécurité :

Cette disposition prévoit l'intégration des ex-combattants dans les corps en uniforme de l'Etat et à la Fonction Publique, le retour et la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées.

Ainsi, **2.390** ex-combattants tous Mouvements confondus ont été intégrés dans les corps en uniforme de l'Etat et **150** à la Fonction Publique.

Quant aux autres ex-combattants au nombre de **9.511** non intégrés, ils ont bénéficié d'un premier Programme de Réinsertion Socio-économique sous forme subventions à la création de micro-projets et actuellement, d'un Programme de Consolidation sous forme de micro-crédit et d'assistance à la création d'entreprises moyennes à travers un mécanisme de garantie bancaire. A ce jour, tous les réfugiés rapatriés et populations déplacées réinstallées, bénéficient de programmes de développement en cours dans leurs zones de plus en plus intégrés dans les programmes socio-économiques des nouvelles communes.

- Aspect Institutionnel :

Le Pacte National prévoit également un Statut Particulier pour les Régions du Nord.

Avec la mise en œuvre de la décentralisation, le Statut Particulier trouve son application à travers celle-ci, la décentralisation a retenu le même schéma pour l'organisation administrative des Régions.

Le Schéma institutionnel a été mis en chantier au Nord par la mise en place des Collèges Transitoires d'Arrondissement (C.T.A) qui sont des véritables assemblées de populations à la base. Ils ont contribué à préparer le passage vers les conseils communaux élus. En cinq ans d'application, les populations à travers les Collèges Transitoires d'Arrondissement se sont suffisamment entraînés à l'exercice du pouvoir local et à la prise de décisions populaires, la plus part des membres des CTA ont été reconduits dans les conseils communaux.

Tous les projets de développement au Nord sont inspirés du schéma institutionnel et approuvé par les CTA avant leur mise en exécution, rôle que jouent les conseils communaux aujourd'hui.

On peut considérer que du point de vue de la mise en œuvre de la décentralisation, les Régions du Nord ont eu une avance sur le reste du pays.

- Aspect Politique :

Le problème du Nord a souvent été considéré comme un problème de pauvreté aux causes économiques.

Cette approche n'a pas permis de lui trouver une solution définitive et durable par le passé, car elle a laissé de côté les réalités historiques, culturelles, politiques, ethniques et géographiques.

La société malienne a depuis l'époque des grands empires développé une diplomatie traditionnelle basée sur les relations socioculturelles lui permettant de régler tous ses problèmes qu'ils soient intra ou intercommunautaires.

De la Transition à la III^{ème} République, les responsables politiques, qu'ils soient de l'opposition ou de la mouvance au pouvoir, ont su apprécier le problème du Nord et ont permis de dégager un consensus national pour sa résolution.

Cette volonté partagée des responsables maliens, doublée de l'action du Médiateur algérien et de deux personnalités de renommée internationale (EDGARD PISANI et AHMED BABA MISKÉ) a permis de parvenir pour une fois à la résolution consensuel et durable du conflit du Nord.

L'action engagée par les autorités de la transition a été reprise par les autorités de la III^{ème} République démocratiquement élues pour lancer le mécanisme traditionnel ou la diplomatie de terrain qui s'appuie sur les apports des cultures locales. Ces deux hommes ont développé des discours qui constituent un véritable plaidoyer pour la réconciliation National et la consolidation de la paix gage du renforcement de l'unité national

La compréhension politique du problème a amené le Gouvernement à organiser plusieurs conférences pour discuter de tous les contours de la question du Nord en vue de parvenir à l'adhésion de tous à un État malien unitaire et démocratique.

Le souci de préserver la paix et de consolider les acquis a présidé à la création d'une structure étatique (Commissariat au Nord), chargée de la mise en œuvre et le suivi du processus de paix dont l'action est poursuivie par l'Autorité pour le Développement Intégré du Nord (ADIN) placée sous la tutelle du Premier Ministre.

L'ADIN est une structure créée pour continuer les missions essentielles du commissariat au nord après la dissolution de ce dernier particulièrement en ce qui concerne les aspects de développement des régions du Nord.

Le renforcement de la démocratie à travers la liberté d'expression et la participation populaire à la gestion du pays ont indiscutablement facilité le retour de la paix ainsi que la consolidation de celle-ci.

L'Etat dans l'exercice du pouvoir démocratique a su associer les populations à la gestion de leurs affaires et les plus hautes autorités sont toujours descendues à la base quand les problèmes sont posés avec une certaine acuité, renforçant le sentiment des citoyens d'être gouvernés par des hommes sensibles au problème et conscients de leur rôle.

Les concertations régionales et leur synthèse nationale constituent la meilleure édification de cette politique gouvernementale. Elles ont été lancées par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement au plus haut de la crise de 1994. Elles se sont poursuivies dans les plus lointaines contrées par des Ministres du Gouvernement

- Aspect Développement :

Après les concertations régionales et leur synthèse nationale, le Gouvernement a organisé avec les partenaires au développement une rencontre à Tombouctou pour définir une stratégie de développement propre aux Régions du Nord, entrant dans un cadre général de normalisation de la situation au Nord Mali.

La rencontre de Tombouctou a enregistré une forte participation des partenaires au développement et a suscité leur engouement pour le financement des projets au Nord.

Depuis cette rencontre, la Commission Paritaire Gouvernement- Partenaires au développement est à pied d'œuvre pour la mise en œuvre des stratégies adoptées.

La Commission Paritaire GOUVERNEMENT-PARTENAIRES au développement se réunit sous la co-présidence du Gouvernement et des Partenaires au développement. Au cours de ses réunions, elle passe en revue l'évolution de la situation au Nord et procède à travers un

rapport d'étape à l'évaluation de l'application des recommandations de la rencontre de Tombouctou. Elle est depuis juillet 2000 remplacée par le comité d'orientation de L'ADIN(Autorité pour le Développement Intégré du Nord) présidé par le Premier Ministre.

Il reste aujourd'hui à rendre opérationnelle cette dynamique à travers le comité d'orientation de l'ADIN.

2.3.3.. Mécanismes de règlement du conflit du Nord et rôles des acteurs :

a) Rôle de la Société Civile :

Les élections démocratiques de 1992 ont doté le Mali d'un régime légitime où la société civile joue un rôle important dans la recherche de compromis à tous les problèmes du pays, celui du nord comme ceux des étudiants et des syndicats.

L'implication réelle de la société civile sous la 11^{ème} République traduit éloquemment l'évolution des mentalités quant à la compréhension du problème du Nord et dénote de l'importance de la politique de gestion participative des nouvelles autorités.

La création de nouvelles communes et la mise en place des conseils communaux est aujourd'hui un facteur de renforcement de la société civile qui se voit ainsi dotée d'un levier supplémentaire pour mieux gérer ses problèmes.

Outre la participation de la société civile (par société civile il faut entendre les notabilités civiles, religieuses, les ONG, les associations démocratiques, etc.), l'implication des partis politiques a permis au cours des Concertations Régionales et de la Synthèse Nationale de parvenir à une plus grande information sur le problème du Nord.

Les concertations régionales ont ouvert un débat élargi à toutes les couches sociales du pays et à l'Armée nationale.

La presse a également joué un rôle déterminant dans l'orientation des négociations et dans le comportement des négociateurs. Son action, malgré les interprétations souvent tendancieuses, a contribué à changer les positions des uns et des autres dans le sens d'une plus grande prise en compte de l'intérêt général. L'assouplissement des positions a été favorisé par la mise en place d'une cellule de communication travaillant avec les presses publique et privée.

Cette cellule, prise en charge par le PNUD est placée sous la tutelle du commissariat au Nord et relève aujourd'hui de l'Autorité pour le Développement Intégré du Nord (ADIN).

La médiation nationale a beaucoup mis à contribution la presse publique et privée pour une large sensibilisation et information de l'opinion nationale et internationale en vue de mettre fin à la longue chaîne d'intoxication et de désinformation qui a constitué un handicap majeur dans la construction de la paix et la réconciliation aux moments forts de la crise du Nord.

Il convient de saluer le Bureau de Presse des Armées, qui a accepté de s'associer aux autres médias pour porter les messages de paix et de réconciliation dans toutes les garnisons du pays qui n'étaient pas très favorables à recevoir en leur sein les éléments intégrés de l'ex Rébellion, contribuant à faire revenir la confiance au sein des unités militaires et à faciliter la poursuite du processus de paix.

L'effet immédiat de cette action a été l'acceptation par les Etats- majors militaires de l'intégration de combattants des ex-MFUA et de l'ex-MPGK dans tous les corps ; franchissant ainsi un pallier important dans la construction et la consolidation de la paix.

Les autres combattants seront concernés plus tard par un programme de démobilisation et de réinsertion financé par le Gouvernement, le PNUD et plusieurs bilatéraux dans le cadre fonds d'affectation spéciale (Trust Fund) mis en place et coordonné par le PNUD.

Tout comme dans la phase post-conflit, l'implication de la société civile, notamment les autorités traditionnelles, a été extrêmement déterminante dans les négociations, mais surtout dans la conception des mécanismes de gestion de la paix dans la phase après conflit.

Toutes les communautés ont réservé un accueil aimable aux combattants rendant plus accessible et plus facile leur retour et leur réinsertion sociale

Les autorités traditionnelles ont constitué alors un relais important entre les populations et l'état même après la signature du Pacte National.

b) Initiatives et Missions Gouvernementales :

L'Etat à travers le gouvernement avec l'appui des partenaires a mis les ministres en mission auprès des populations réfugiées dans les pays voisins et celles déplacées pour porter le message de paix et de réconciliation. Ces missions étaient renforcées par des notabilités du nord et des responsables modérés de la rébellion.

Les missions gouvernementales avaient également pour but de préparer les conditions sociologiques et psychologiques du retour des populations déplacées internes ou externes suite à la généralisation de l'insécurité dans le Septentrion.

Elles ont abattu un tel travail de sensibilisation qu'à leur retour déjà, les premières vagues de réfugiés ont été annoncées par les agences des Nations Unies (notamment l'UNHCR). Pour consolider et pérenniser les acquis de la paix, l'Etat a pris des mesures d'accompagnement telles que :

- l'amnistie générale couvrant toutes les infractions commises de part et d'autre pendant la période du conflit pour permettre le retour définitif de la confiance,
- l'incinération des armes déposées par les mouvements rebelles au cours des opérations de démobilisation,

- la construction d'un monument de la paix à Tombouctou (édifice du souvenir),
- l'aménagement d'un jardin de la paix à Tombouctou,
- l'instauration d'une journée commémorative et d'une semaine de la paix,
- la création de « Cités consensuelles des droits humains » (Kati et Tombouctou),
- la création d'une Commission interministérielle pour la culture et les droits humains,
- la réalisation d'une étude sur la perception malienne de la culture de la paix et le droits humains,
- l'introduction de la culture de la paix dans l'enseignement formel et informel,
- la préparation et la participation des forces armées et de sécurité missions de paix à travers le monde,
- la création d'une Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères,
- la destruction de toutes les mines anti-personnelles,
- le lancement d'un programme à Tombouctou de « Ville sans armes ».

c) Initiatives des Mouvements armés :

Les mouvements armés ont joué un rôle de promotion/facilitation de la paix et de restauration de la confiance. Ainsi, en janvier 1995, le FPLA a initié une première rencontre à Bourem avec le Mouvement Ganda Koy et y a invité des Représentants du MPA en vue d'un rapprochement de les Mouvements et leur participation au processus de paix.

A cette rencontre capitale les mouvements ont convié les représentants de la société civile et lancé un vaste programme de réconciliation inter mouvement et intercommunautaire. Ils ont à cette occasion réaffirmé leur attachement au Pacte National et annoncé leur retour dans le processus de paix.

L'Etat a appuyé cette heureuse initiative sachant que le retour de la paix restait intimement lié à la réconciliation des mouvements et à leur retour intégral dans le processus.

Plus tard, les autres mouvements (ARLA-FIAA) ont rejoint leurs confrères pour donner au processus de paix toute sa chance de poursuivre son chemin et permettant du coup la reprise des discussions avec les autorités (dans un cadre de médiation nationale) et la mise en œuvre de certaines dispositions indispensables de l'accord de paix (intégration des combattants, retour des réfugiés, mise en œuvre de la décentralisation, retour de l'administration, reprise des activités économiques de Développement etc. ...).

De même, les mouvements ont facilité le cantonnement, la démobilisation, l'intégration et la réinsertion socio-économique des combattants. Les Mouvements ont enfin pris la décision de s'auto dissoudre le 27 mars 1996 dans une Déclaration solennelle, lors de la Cérémonie « Flamme de la Paix ».

d) l'appui des partenaires :

C'est à travers les rencontres inter communautaires que les communautés ont exprimé leur participation à la réconciliation, à la gestion des problèmes et à la construction de la paix.

Les rencontres intercommunautaires ont été financées par les partenaires au développement et le Gouvernement à travers deux projets importants :

- le Fonds d'Appui à la Réconciliation (FAR/NORD) , financés par les ONG norvégiennes, les coopérations allemande, suisse et canadienne.
- le projet PNUD d'appui à la bonne gouvernance qui a permis de financer les rencontres inter communautaires et transfrontalières dans tout le pays partout où le besoin est reconnu existant.

Ce projet d'appui à la bonne gouvernance financé par la NORAD (Norvège) et le Gouvernement s'intéresse de plus en plus, à la gestion des problèmes spécifiques (litiges fonciers, gestions des terroirs et des communes etc....),

- d'autres projets et ONG (notamment OXFAM et PADL GAO) s'intéressent à la gestion et prévention des conflits par l'organisation avec l'appui d'OXFAM des rencontres intercommunautaires pour la récupération des armes légères. Le PADL a quant à lui, appuyé des rencontres intercommunales au cours desquelles les conseils communaux :
 - échangent sur les relations des communes,

- définissent des plans intercommunaux de développement,
- échangent sur les aspects sécuritaires
- définissent des modèles de gestion des zones frontières,
- mettent en place des contrats de solidarités intercommunaux.

Grâce à l'appui de l'Etat et des partenaires techniques et financiers, les communautés se sont véritablement appropriées la gestion des conflits locaux et ont suffisamment renforcé leurs capacités à faire usage de leur riche capital social.

4. Consolidation/Construction de la Paix et bonne gouvernance :

4.1- Expérience des CTA :

Les Régions du Nord dans leur spécificité ont retenu l'attention des autorités pour une prise en charge non seulement dans le cadre de la bonne gouvernance, mais aussi et surtout celui du développement humain durable.

Ainsi, conformément aux dispositions du Pacte National avec l'appui de la Coopération française et du PNUD un schéma institutionnel transitoire a été mis en place pour les Régions du Nord en vue de favoriser une meilleure participation de tous les acteurs de développement.

Le Schéma transitoire qui préfigurait de la naissance des Conseils communaux a été concrétisé à travers la mise des collèges transitoires d'Arrondissement (CTA) composés en moyenne de 15 représentants choisis par les communautés.

Les équipes d'appui au processus de paix et de développement concerté (Equipes Mobiles d'Appui) en relation avec l'administration, la Mission de Décentralisation et les Partenaires au développement ont défini ensemble une stratégie de développement des régions du Nord adoptée à la rencontre entre le Gouvernement et les partenaires au développement en juillet 1995 à Tombouctou.

En effet après le dénouement de la crise du Nord par la signature du Pacte National, la décentralisation s'est imposée comme la meilleure réponse politique à la disposition sur le Statut Particulier des Régions du Nord. Ce schéma institutionnel a d'ailleurs été généralisé dans le reste du pays.

Il apparaît alors clairement que l'approfondissement de la démocratie et la promotion du développement durable des régions du Nord répondent aux exigences d'adaptation de l'administration aux nouvelles réalités institutionnelles marquée par le nouveau contexte de pluralisme politique soutenu par l'émergence d'une démocratie locale.

La mise en œuvre de la démocratie locale constitue également le support sur lequel s'appuient les collectivités dans le cadre de la gestion des conflits.

La promotion du développement durable doit également faire face à la naissance de nouveaux acteurs qui prennent en compte les préoccupations des populations et la définition avec elles des priorités concernant leurs besoins de développement, de sécurité de paix, de santé.

Ce travail a connu un début fort satisfaisant dans les Régions du Nord où des plans d'opération pour le développement durable ont été conçus et mis en exécution avec la collaboration directe des populations à travers les Collèges Transitoires d'Arrondissement d'abord et ensuite aujourd'hui avec les conseils communaux mis en place après les élections de 1999.

Les plans d'opération pour le développement des Régions du Nord ont été établis conformément aux objectifs stratégiques de la rencontre de Tombouctou dont les articulations essentielles sont :

1. Concilier le développement économique et les exigences de la protection de l'environnement ;
2. mettre un accent sur un développement humain qui se fonde sur la mise en priorité des services sociaux (éducation, santé, alimentation en eau)
3. moderniser l'économie des Régions par la mise en place des infrastructures de base et le développement d'une industrie locale.
4. mettre en place des mécanismes appropriés de prévention et de gestion des conflits
5. Veillez à l'intégration de la composante spatiale dans l'approche développement économique et social dans l'optique d'une répartition juste des ressources entre les Régions et à l'intérieur de chaque Région

4.2. Expérience des Communes :

Partant de l'expérience des CTAs et sur la base des mécanismes définis dans le cadre du processus de décentralisation, les organes communaux installés sur l'ensemble du territoire national ont procédé à l'élaboration de leur plans de développement économique social et culturel sur trois ans.

Cependant, vu la faiblesse des capacités techniques et financières des nouvelles communes, l'Etat a initié et mis en place deux dispositifs :

- d'appui technique : le Centre de Conseil Communal (CCC) en raison d'un CCC par cercle et qui appuie les communes dans l'élaboration des PDESC et la maîtrise d'ouvrage,
- d'appui financier : l'Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales (ANICT) est un Etablissement Public à Caractère Administratif doté de l'autonomie financière et qui sur la base des droits de tirages (DT) et de critères préfixés, contribue au financement sur une base annuelle, des budgets d'investissement des communes. Cette contribution (moyenne de 10 à 20 pourcent) reste très faible par rapport aux besoins de financement des communes.
- Ce double dispositif a déjà permis aux communes de participer à la lutte contre la pauvreté à travers la création d'infrastructures par la fourniture de services sociaux de base et plus particulièrement dans les régions du Nord et à la consolidation de la paix pour la satisfaction des besoins essentiels des populations de ce trois régions.

Bien qu'il soit trop tôt de prétendre évaluer l'impact de la fourniture des services sociaux de base sur les populations, particulièrement sur les plus pauvres par les communes, on peut, à titre illustratif, donner ci-dessous quelques réalisations effectuées par ces communes dans différentes régions, avec l'assistance de projets et programmes d'appui à la décentralisation.

En effet au niveau des communes, divers mécanismes ont été développés avec l'appui des projets et programmes pour atteindre les populations les plus pauvres, notamment en mettant en place divers cadres de concertation, comités de gestion, de coordination, de suivi et d'entretien, intégrant l'assistance aux plus pauvres dans leurs approches et stratégies.

En outre, d'autres formes d'implication des pauvres dans les programmes de lutte contre la pauvreté ont été imaginées et mises en œuvre avec l'appui des projets et programmes, telle que l'augmentation de l'assistance financière aux communes en cas de bons résultats.

Enfin, au cours des exercices de planification appuyés notamment par les C.C.C, la dimension des plus pauvres a souvent fait l'objet de débats afin de mieux cerner les problèmes/contraintes des populations pauvres et refléter des actions spécifiques à l'endroit des plus pauvres dans les plans de développement économique, social et culturel.

1/-ACODEP: Le programme d'appui aux collectivités décentralisées pour un développement participatif est en projet financé par le PNUD. Il intervient dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Kayes depuis 1983.

En matière de réalisation d'infrastructures et d'équipements socio-collectifs, ACODEP a appuyé la réalisation de 8 écoles fondamentales, 3 CSCOM, 98 CED, 7 barrages, 16 puits, 16 périmètres maraîchers, 28 projets d'attelage, 5 plates forme multifonctions, 11 moulins, 10 décortiqueuses, 16 centres permanents de formation.

2/ Le PACR-T: financé par le PNUD/FENU/PAM et le Fonds de Survie Belge, il intervient dans les communautés rurales des cercles de Tombouctou, Diré et Gourma-Rharous.

Le PACR-T a appuyé ces communes pour la réalisation des infrastructures suivantes: 20 écoles, 49 infrastructures d'hydrauliques, 18 infrastructures en agriculture/élevage, 10 infrastructures administratives, une infrastructure de santé, 3 infrastructures diverses.

3/ Le PACR-M: à l'instar du PACR-T, est financé également par le PNUD/FENU. Il intervient dans l'ensemble des communes rurales de région de Mopti excepté la ville de Mopti, soit 107 communes pour une population de plus de un million d'habitant.

Les réalisations de ce programme portent surtout sur la formation des acteurs du développement (élus communaux, personnel administratif communal, agents des services déconcentrés de l'Etat, des ONG et d'autres intervenants).

En matière de fourniture de services sociaux de base le PACR-M n'en fourni pas directement, les fonds initialement affectés au programme, ont été par la suite mis à la gestion de l'ANICT.

4/ LE CAR-NORD MALI: le Projet de Consolidation des Acquis de la Réinsertion des ex combattants au Nord Mali, s'inscrit dans les types de projet de lutte contre la pauvreté et de consolidation de la paix.

A Tombouctou, ce projet a soutenu la réinsertion de 3224 ex combattants dans la vie socio-économique locale à travers le financement de 489 micro projets. La phase II dite de consolidation a mis l'accent sur le micro crédit qui a touché 50% des 3224 ex combattants pour une enveloppe de 235 Millions de francs CFA. Les crédits sont octroyés à raison de 200.000 à 300.000 F CFA avec un taux d'intérêt de 2% par an représentant les frais de dossier. Le taux de recouvrement en mars 2002 a été de 42%.

Divers secteurs d'activités économiques ont été financés. Certains jeunes ont déjà de petites entreprises autonomes (pâtisserie Asco, dibiterie, atelier de soudure etc.)

5/ L'ONG ACORD: est une des plus anciennes ONG de la place. Elle a appuyé 27 villages et 81 coopératives dans son programme 2001. Les réalisations sont faites dans le domaine des infrastructures/ équipements et dans la GRN.

6/ Le Projet d'Aménagement et de Gestion Villageois des Terroirs du Séno-Gondo (PAGVT-S/G): Ce projet a été financé par le PNUD/FENU dans le cercle de Bankass. En terme de réalisations, ce projet qui a pris fin 1999, a appuyé les communautés de base par la réalisation de diverses infrastructures (banque de céréales, mini-laiterie moderne, marché à bétail avec quai d'embarquement, etc.)

A l'endroit des femmes, le PAGVT-S/G a appuyé l'installation de 17 caisses villageoises d'épargne et de crédits qui comptent 1740 adhérents dont 23% de femmes et qui ont bénéficié de crédits pour développer leurs activités traditionnelles (filature de coton, embouche ovine, teinturerie, savonnerie, artisanat petits commerces etc.). Le taux de remboursement est de 26% à la date du 31/12/2001.

Aujourd'hui, l'ONG locale l'APIDC (Association Pour la Promotion des Initiatives de développement Communautaire) évoluant dans la localité, joue dans le cadre du protocole d'accord avec le PACR-M, dans les cercles de Bankass et de Koro le rôle de structure de suivi-accompagnement des activités de l'ancien projet et de l'actuel PACR-M. La gestion des ressources naturelles est un volet important du programme propre de cette ONG et, dans ce cadre, elle a appuyé les populations agriculteurs et éleveurs à définir des parcours du bétail dans la zone.

7/ LE P.A.I.B : Le Programme d'Appui aux Initiatives de Base est financé par la Banque Mondiale et a appuyé les communautés de base dans la réalisation de divers services sociaux de base sur la période de 1998 à 2001, soit 97 infrastructures/équipements inscrits dans les secteurs prioritaires de la santé, de l'éducation des ressources naturelles et qui sont: 23 points d'eau, 27 écoles 14 moulins et décortiqueuses 3 CSCOM 8 centres d'alphabétisations, 13 aménagements hydro- agricole/micro-barrages, 4 marres 7 périmètres maraîchers un ouvrage de franchissement, un marché à bétail et une latrine.

8/ L' ONG OMAES: Oeuvre Malienne d'Aide à l'Enfance au Sahel est une ONG nationale qui intervient en faveur des populations défavorisées notamment les femmes et les enfants. Elle coordonne des projets et programmes financés par divers bailleurs:

- a) Le programme de promotion d'activité socio-économique, d'associations et de groupements dans le district de Bamako (PADAG): ce programme outre le volet démocratie/décentralisation, conduit des volets liés au crédit, à la santé/Assainissement à l'hydraulique et à l'alphabétisation. En ce qui concerne les réalisations dans le volet épargne crédit, le montant des épargnes des femmes a été de 4.081.290 F CFA; sur le plan de la santé, 792 enfants ont été pesés; sur le plan de l'environnement 503 foyers sont construits et sur le plan de l'alphabétisation, 284 auditrices inscrites ; 226 évaluées 73 auditrices néo-alphabétisées.
- b) le Programme d'Appui à la Population de Sabalibougou-phase II: Ce programme met l'accent sur l'alphabétisation des femmes.
- c) Le Projet de Promotion de la Filière Karité (P.P.P.F.K) est en cours d'exécution dans le cercle de Dioila.
- d) Le Projet périurbain de Sabalibougou/Bamako: Ce projet de l'OMAES a démarré en février 2001 et contribue à la sécurité alimentaire des populations de Sabalibougou notamment les Groupements de Femmes à travers des actions de crédit/épargne; 400 femmes et 60 hommes groupés dans 5 organisations de base en sont les bénéficiaires directs.

9/ L'ONG OXFAM-GB: cette ONG conduit à Gao un programme d'éducation des filles. Elle a appuyé en partenariat avec 3 ONG locales la création d'écoles communautaires en banco , des cantines scolaires, une unité laitière et des fournitures.

10/ Le PADL/HELVETAS-Mali (Coopération Suisse): Le Programme d'Appui au Développement Local intervient dans les communes des cercles de Bougouni Kolondiéba et Yanfolila dans le cadre de la décentralisation. Il a, en tant que C.C.C. de la zone appuyé l'élaboration des PDECS des communes de ces 3 cercles et a appuyé la formation des élus communaux et du personnel administratif des communes.

11/- Le PAIP/P et le PAI/EAU-HELVETAS-Mali:

Le Programme d'appui aux initiatives des producteurs/productrices intervient au profit d'organisations paysannes et le programme d'appui aux initiatives/eau au profit des femmes des communautés que couvrent ces deux programmes. Des actions inscrites dans les activités économiques traditionnelles des O.P. ont fait l'objet de financement ainsi que de formations et d'alphabétisations au profit des bénéficiaires.

12/ L'ONG ALPHALOG: l'Association Libre Pour la Promotion de l'Habitat et du Logement est une ONG nationale qui intervient dans les domaines de la santé, de l'environnement/assainissement, des AGR, de l'éducation et de la décentralisation. Les réalisations de cette ONG ont porté sur la construction de 20 logements sociaux dans le district de Bamako pour les victimes d'inondation; l'aménagement du quartier de Samé dans le district, la réalisation d'un forage, la construction et réhabilitation de 12 écoles à Bamako, Ségou, Niono, la construction et équipement de 5 CSCOM; le renforcement et l'équipement de 50 GIE d'assainissements à Bamako; la réalisation et équipement de 16 jardins d'enfant; l'aménagement du terrain de sport à Ségou. En matière d'appui à la décentralisation, ALPHALOG a joué le rôle d'opérateur CCC à Ségou et Niono pour l'accompagnement de 41 communes dans l'élaboration de leur PDESC et a établi des conventions avec les communes de Bamako pour l'élaboration des plans de développement.

Cette ONG intervient dans les domaines de l'aménagement du territoire, du logement, des infrastructures et services urbains de base, du foncier, de la micro-économie et de la décentralisation.

13/ - Le P.A.R.C.A.D: Le Programme d'Appui pour le Renforcement des Capacités des Acteurs de la Décentralisation est financé par le PNUD pour apporter un appui en matière de formation aux divers acteurs du développement dans les régions de Mopti et de Tombouctou.

◆ Difficultés Rencontrées dans le cadre de gestion du conflit du Nord:

Les principales difficultés relevées sont :

- La mobilisation des ressources (humaines, matérielles et financières) nécessaires à la mise en oeuvre de l'Accord de paix (Pacte national),
- L'établissement d'un consensus inter-mouvements sur la mise en oeuvre des termes de l'Accord de paix,
- La restauration du dialogue et de la confiance entre les communautés,
- Le retour des réfugiés et la réinstallation des populations déplacées,
- Le retour de l'Administration et la restauration de l'autorité de l'Etat,
- Parachèvement du transfert de compétences et des ressources aux collectivités locales dans un contexte de décentralisation.

◆ Conclusion et leçons apprises :

De l'expérience malienne de gestion des conflits notamment du conflit du Nord, les leçons ci-après peuvent être tirées :

- revoir avec le Programme de Décennal de Développement de la Justice (PRODEJ) les relations entre la justice et les populations et favoriser la recherche de solutions à l'amiable,
- s'intéresser à la compréhension des phénomènes religieux qui cachent certainement des conflits à venir,
- parachever le programme de consolidation des acquis de la réinsertion socio-économique des ex combattants (CAR/Nord).

Cependant, force est de noter que pour consolider l'expérience en cours, il importe de mettre en un certain nombre d'actions entre autres :

- Coordonner les actions Etat société civile dans la gestion et la prévention des conflits ;
- Renforcer la démocratie et consolider l'état de droit ;
- Réadapter l'administration au contexte de la décentralisation ;
- approfondir la réflexion sur les mécanismes traditionnels de résolution de conflits ainsi que la médiation de proximité (missions gouvernementales, des partenaires et de la société civile),
- procéder urgemment au transfert des compétences et des ressources aux communes et autres collectivités décentralisées,
- insérer dans tous les projets et programmes un volet prévention/gestion des conflits, comme le cas du PACR-Mopti qui dispose d'un fond d'appui à la gouvernance environnementale locale (FAGEL),
- soutenir les communes par une politique d'assistance au tracé des couloirs pour animaux et le balisage des zones de cultures particulièrement dans la région de

Mopti où les conflits entre éleveurs et agriculteurs provoquent chaque année des morts d'hommes surtout dans le Delta central,

- élaborer une stratégie de prévention des conflits reposant sur l'intensification et l'amélioration des programmes de communication qui demeure un enjeu principal dans la prévention/gestion des conflits,
- finaliser et adopter le nouveau texte régissant la circulation des armes légères au Mali,
- renforcer les capacités techniques, matérielle et financière de la Commission Nationale de Lutte Contre la Prolifération des Armes Légères en liaison avec le PCASED dans la politique sous / régionale de mise en œuvre **du Moratoire** sur l'importation, l'exportation et la fabrication des armés légères en Afrique de l'Ouest.

ANNEXE

Liste des idées de projets

N°	Nom de l'organisation	Localités	Titre du projet	Coût du projet (F. CFA)	Populations bénéficiaires	Observations
01	ARAPS	Tombouctou	Sensibilisation et collecte d'armes	19.581.000	Population de la région de Tombouctou et des régions limitrophes	
02	Commission locale de récupération des armes légères	Bourem Sydi Hamar(cercle de Diré)	Sensibilisation et collecte d'armes	46.150.000	Populations de la région	
03	Association CAPI-SIRE	Région de Kayes	Sensibilisation et collecte d'armes	28.818.510	Populations de la région	
04	Commission locale de récupération des armes légères dans la commune de Tilemsi	Tombouctou	Sensibilisation et collecte d'armes	26.292.000	Populations de la région	
05	ADCPM	Commune de Bintagoungou (région de Tombouctou)	Sensibilisation et collecte d'armes	14.692.000	Population de la région	
06	APM	Ménaka(région de Gao)	Sensibilisation et collecte d'Armes	44.530.000	Populations de la région	
07	APIDC	Bankass(région de Mopti)	Appui à l'alimentation et au renforcement de la sécurité alimentaire dans le Séno	266.000.000	Population du cercle de Bankass	

08	APIDC	Cercle de Bankass	Projet pourghère	54.082.050	Population rurale	
09	Commune de Madougou	Madougou cercle de Koro	Ensemble plan d'actions 2003	52.765.960	Populations de la commune	
10	Commune de Bougouni	Bougouni (région de Sikasso)	Construction d'un pont	28.794.744	Populations	
11	Commune de Fatoma	Fatoma Cercle de Mopti	Construction d'un marché	86.000.000	Populations	
12	Commune de Fatoma	Fatoma Cercle de Mopti	Appui aux associations de la commune	7.000.000	Association des femmes (3 associations) et bouchers	
13	OMAES	Villages de la Commune de N'Gorkou Cercle de Niafunké	Appui aux initiatives de base à N'Gorkou (cercle de Niafunké)	1.243.464.758	Populations Commune de N'Gorkou	
14	OMAES	Toutes les communes du district et des cercles des régions	Renforcement de la culture démocratique des organisations de la société civile	1.862.395.500	Organisations sociétés civiles	
15	Présidence de la République	Commune de TOMBOUCTOU	Création de L'INSTITUT ALIOUNE BLONDIN BEYE	pm	usagers	

BIBLIOGRAPHIE

- 1) Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (C.S.L.P) version provisoire Gouvernement, novembre 2001
- 2) Rapport National sur le Développement Humain Durable " Aide-endettement pauvreté" – PNUD- Banque Mondiale- MDSS-RA/ ODHD 2000.
- 3) Rapport annuel sur le Développement Humain Durable au Mali Synthèse Ministère de l'Économie, du plan et de l'intégration. PNUD-Banque Mondiale juillet 200.
- 4) Rapport de mission MDRI-Présidence de la République, septembre 2001
- 5) Rapport d'Avancement au 31/10/2001 Projet d'appui aux communes rurales de Mopti (PACR-M)- novembre 2001
- 6) Bilan des Activités 2001- Projet d'appui aux communes rurales de Tombouctou (PACR-T) janvier 2001
- 7) Autoévaluation à mi-parcours -PACR-T mars 2002
- 8) Rapport du PNUD sur la pauvreté 1998 "vaincre la pauvreté"
- 9) Document de projet d'Appui aux Communes Rurales de Mopti-PNUD, FENU-Mli/00/45-Mli/00/001/99 F2VRIER 2000
- 10) Programme de Développement Economique, Social et Culturel de la Commune III /MATS-H-CD/Bamako.
- 11) Document de projet d'appui aux collectivités décentralisées pour un développement participatif (ACODEP)PNUD/Mli/M4/01/06
- 12) Projet d'Appui aux Communes Rurales de Tombouctou (PACR-T) Doc.Programme- PNUD/FENU- MLI/98/CO1-MLI/99/04/A99
- 13) Mise en Œuvre de la Décentralisation – Recueil des textes législatifs et réglementaires ; mars 1999-Août 2000- MATCL/DNCT.
- 14) Lois et Décrets de la Décentralisation; Mars 1999. 4è édition –Présidence de la République/MDRI
- 15) Rapport annuel 1999-2000-Near East Fondation/NEF-Mali.
- 16) « Développement local et gestion décentralisée des ressources naturelles: communication du PAGVT-S/G à l'atelier FENU de Cotonou décembre 2001
- 17) Stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté : Vol 1-2 et Synthèse Fev. 1998- Ministère de l'économie, du plan et de l'intégration.
- 18) L'impact de la prolifération des armes légères dans le cercle de Ménaka au Mali: étude de cas du conflit Daoussahaq-peulh.Auteurs: Thierno DIALLO et Naffet KEITA .OXFAM-GB-Mars 2001
- 19) Programme de Mouvement vers la Paix dans la région de Gao:8^{ème} DRAFT. OXFAM-GB
- 20) Rapport Annuel du Programme de Consolidation de la Paix-région de Gao(Mali) rapport final février 2001-OXFAM-GB
- 21) Rapports d'Impact du programme 2000-2001: consolidation de la paix
- 22) Atelier Consultatif Régional sur la Compréhension et la Maîtrise des Conflits en Afrique: la question du Nord; auteur : Aghatam AG ALHASSANE,
- 23) Répertoire des Programmes de Gouvernance en Afrique. PNUD
- 24) Bilan Commun de Pays-Mali 2000 ,(BCP), Système des Nations Unies
- 25) Stratégie Nationale de Lutte contre la Pauvreté (SNLP), Gvt Mali, 1998
- 26) Pacte National – Decret n° 92 121/P-CTSP du 11 avril 1992.

